

Infos fnath

n° 261
mai
2018

NOS REVENDEICATIONS



#UrgenceHandicap

Le Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe, soutenus par un collectif de cinq associations françaises - APF France Handicap, CLAPEAHA, FNATH, Unafam, Unapei - tous handicaps confondus, déposent une réclamation devant le Conseil de l'Europe pour faire condamner l'Etat français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées. L'Etat français, signataire de textes internationaux qui l'engagent, est responsable de l'accès pour chaque citoyen handicapé aux droits les plus fondamentaux. En savoir plus : www.fnath.org



Loi logement

La FNATH continue de s'élever contre l'article 18 du Projet de loi sur l'évolution du logement, dite loi ELAN qui supprime l'obligation d'accessibilité généralisée des logements et la remplace par une obligation de 10 % de logements accessibles, le reste des logements devant être « évolutifs ». Elle a transmis au Gouvernement et à l'ensemble des parlementaires ses observations et propositions de modifications. En savoir plus : www.fnath.org



Prestation de compensation

L'Assemblée nationale a adopté la semaine dernière une proposition de loi sur l'amélioration de la prestation de compensation du handicap. Pour la FNATH, la copie est à revoir. Le deuxième article, qui vise à mettre en place une expérimentation sur le reste à charge des bénéficiaires de la prestation de compensation ne cherche qu'à gagner du temps dans l'application du droit à compensation prévu dans la loi de 2005. En savoir plus : www.fnath.org



Accidents du travail

La FNATH a été reçue par la CNAMTS, Risques professionnels, afin d'échanger sur un projet de réforme de la procédure d'instruction des accidents du travail et maladies professionnelles. Nous avons rappelé notre objectif de mieux encadrer la procédure pour les employeurs, sans allonger pour autant les délais pour les salariés, qui font face souvent déjà à des délais extrêmement longs.

VOS DROITS



Surveillez votre compte Ameli

Allez-vous regarder de temps en temps votre compte Ameli ? Savez-vous-même qu'il existe ou bien où sont vos codes d'accès ? Si non, vous devriez aller le consulter régulièrement. En effet, de plus en plus de CPAM utilisent le compte Ameli pour communiquer directement avec les assurés sociaux, y compris pour transmettre les notifications de taux d'incapacité ou de refus de prise en charge, sans alerter la personne par un sms ou un mail. Cette situation conduit donc à ce que toutes les personnes qui n'iront pas voir leur compte risquent de passer à côté d'une contestation. Faites attention !

VIE DE L'ASSOCIATION



48e Congrès national

Le 48e Congrès national de la FNATH, association des accidentés de la vie, se réunira du 20 au 22 juin prochain à Lorient. Près de 200 personnes aborderont les questions liées à la vie de l'association. La Fédération a réuni le 16 mai dernier à Paris les présidents et secrétaires généraux de l'ensemble des groupements afin de préparer ce moment essentiel pour la vie de la Fédération. Un colloque portera spécifiquement sur l'avenir des juridictions sociales et sur le rôle de la FNATH pour assister ses adhérents et plus largement dans l'accès aux droits des personnes accidentées de la vie.



La FNATH dans la presse

A lire notamment ces derniers jours différentes prises de position ou interview de la FNATH dans la presse en particulier concernant le dépôt de la réclamation collective auprès du Conseil de l'Europe : www.allodocteurs.fr ou bien encore sur www.liberation.fr C'est également dans les pages Débat du journal L'Humanité que la FNATH a [publié une tribune sur le thème « Pourquoi l'accessibilité n'est pas négociable »](#). La FNATH a également co-signé une [tribune parue dans Le Monde sur les modalités de concertation mises en place par le Gouvernement](#), qui ne laissent pas la parole véritablement aux associations. Par ailleurs, à voir l'interview de la FNATH dans le [journal télévisé de France 2 du 30 mai](#) sur le projet de loi

FNATHServices



Préparez vos vacances d'été !

Dans le cadre de Fnath Services vacances et loisirs, la FNATH propose à ses adhérents et à leur famille des offres exclusives de vacances et loisirs. La FNATH et ses partenaires (VVF VILLAGES, BELAMBRA CLUBS clubs et résidences, HOMAIR campings-villages, CAMPEOLE villages camping, COSTA CROISIERE, HANDIVALISE Premier service d'accompagnement de personnes en situation de handicap par des personnes valides pour tous trajets dans toute la France) vous proposent de bénéficier de services de qualité à des tarifs préférentiels. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.fnathservices.com Vous êtes adhérent pour obtenir vos codes avantages inscrivez-vous sur la zone adhérent du site www.fnath.org ou téléphonez au 04 77 49 42 45. La FNATH vous souhaite d'agréables vacances.

A LIRE SUR APE.fr, la revue numérique de la FNATH



Azheimer : déremboursement en vue ?

Le possible déremboursement des médicaments utilisés dans la maladie d'Azheimer fait la Une de toute la presse. Annonçant l'amélioration du parcours de soins dans ce cadre, la Haute autorité de santé (HAS) a fait savoir par le voix du président de sa commission de transparence, que la ministre allait bientôt annoncer leur déremboursement. www.a-part-entiere.fr.